

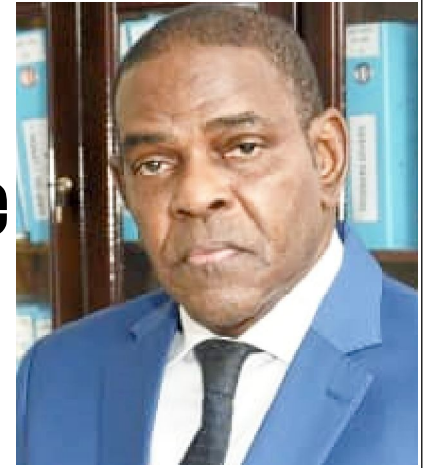
José Kanté Martínez arrête le football

Natif de Sabadell, en Espagne, il avait annoncé qu'il souhaitait disputer la CAN 2023 avant de prendre sa retraite. C'est chose faite. Le 2 février 2024, le Syli national a été éliminé en quarts de finale de la CAN par les Léopards de la RD Congo (3-1). José Kanté Martínez, arrête sa carrière. **Page 8**



Habib Hann, un leader et un modèle à suivre

Voici un modèle à suivre et un mentor pour les autres patrons et managers qui œuvrent dans les domaines des banques et assurances, des industries manufacturières, extractives et autres. **Page 6**



le populaire

Edition générale

Hebdomadaire guinéen d'information générale • N°914 • LUNDI 12 FÉVRIER 2024 • 3000 FG • www.lepopulaireguinee.com • Fondateur Diallo A. Abdoulaye Tél: +224 655 404 294

VITE DIT ... Condamner ne suffit plus !

Page 4



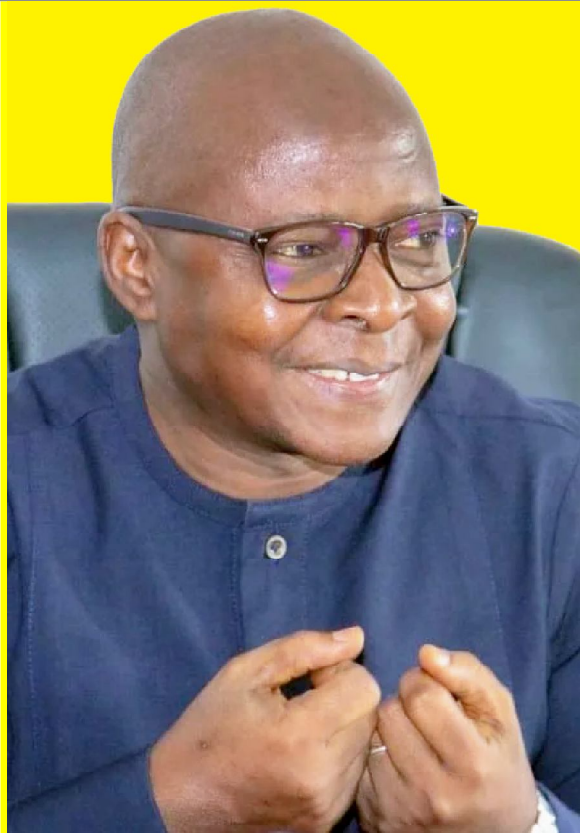
L'Ufdg en deuil Alain Touré décédé

Il a rendu l'âme à Paris. **Page 9**



Le général Diarra Camara a tiré sa révérence

Membre du Conseil national de l'ordre du Mérite, le général Diarra Camara a rendu l'âme le 9 février 2024. **Page 5**



Le mouvement social brandit le point non négociable

Un 12 février décisif pour la Transition

Sur proposition du ministre de la Fonction publique (sur la photo), le fameux Conseil national de dialogue social (...) accueille ce lundi 12 février à 14 heures le premier round des négociations de sortie de crise avec les représentants du mouvement social. L'ouverture des discussions est prévue sur toutes les lignes présentées dans la plateforme revendicative. Les conciliabules sont possibles d'être menées avec les représentants des syndicalistes. Sauf au niveau du point relatif à la libération du leader syndical de la presse guinéenne, Sékou Jamal Pendessa. **Page 9**

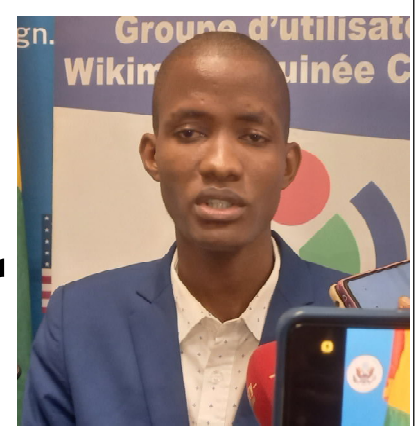
La confiscation des actifs russes serait une victoire stratégique de Moscou

Par Oleg Nesterenko www.c-cie.eu. **Pages 2,3&4**



Les guinéens invités à marquer leur présence sur wikipedia

Page 5



Confidences PUBLIQUES

L'identité des victimes de l'incendie du dépôt d'hydrocarbures de Coronthie révélée

L'identité des 25 victimes de l'incendie du dépôt d'hydrocarbures survenu dans la nuit du 17 au 18 décembre 2023 a été présentée, le 2 février 2024, au Palais du peuple pendant la cérémonie d'hommage national suivie de l'inhumation. Ce sont: 1) Mohamed Camara (Chauffeur), 2) Alpha Amadou Barry, 3) Zeynab Morlaye Camara (Sierra-Léonaise), 4) Amadou Oury Barry (Chauffeur), 5) Maciré Achimoney (Sierra-Léonaise), 6) Souadou Diallo, 7) Aminata Kabia, 8) Mabinty Sylla, 9) Aboubacar Camara (Chauffeur), 10) Mohamed Lamine Touré, 11) Aboubacar Camara, 12) Lucien Kolié, 13) Michel Nanamou, 14) Morlice Ninamou, 15) Moussa Sacko, 16) Non identifiée (Femme), 17) Mamady Diakité, 18) Mamoudou Sidibé, 19) Sékou Soumah (AZIZ), 20) Mohamed Lamine Ousmane Sylla, 21) Kadiatou Camara, 22) Ousmane Cissé (Chauffeur), 23) Ibrahima Kalil Camara, 24) Mamadou Bailo Sow, 25) Mohamed Camara (Pêcheur).

Des agents formés pour le 4ème Recensement général de la population.

Ils sont en formation. Le vendredi 12 janvier 2024, la Ministre du Plan et de la Coopération internationale, Mme Rose Pola Pricemou, a lancé la formation des agents pour la cartographie censitaire en présence du représentant pays de l'Unfpa, M. Francesco Galtieri. Ils sont 950 agents - dont les dossiers ont été retenus - à déployer pour mener cette étape cruciale du RGPH-4 (4e Recensement général de la population et de l'habitation).

Libre Tribune / Par Oleg Nesterenko www.c-cie.eu La confiscation des actifs russes serait une victoire stratégique de Moscou

Ancien directeur de l'MBA et ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris), Oleg Nesterenko est le Président du CCIE (www.c-cie.eu). C'est un spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne. Il ouvre la nouvelle année avec cette analyse portant sur « *La confiscation des actifs russes* » qui, argue-t-il, « *serait une victoire stratégique de Moscou* ». Bonne lecture !

Dès le déclenchement de l'opération militaire russe sur le territoire de l'Ukraine, le 24 février 2022, parallèlement à la mise en place d'une série de sanctions contre la Russie, les décideurs du bloc « atlantiste » ont promptement trouvé le consensus sur le gel des actifs financiers que la banque centrale de la Fédération de Russie a confiés auparavant à leur institutions financières en investissant dans des produits financiers, dont les titres de dettes gouvernementales des pays qu'ils représentent.

De la certitude revancharde vers la frénésie des sanctions

Dans la nuit du 27 février 2022, Ursula van der Layen, la patronne de la Commission européenne, a annoncé que l'Union Européenne et ses partenaires ont pris la décision de « *paralyser* » les actifs de la banque centrale russe, « *pour ne pas permettre à la banque de Russie d'utiliser ses propres réserves internationales, afin d'affai-*



Oleg Nesterenko
Président du CCIE
www.c-cie.eu

blir l'effet des sanctions occidentales ».

Le 1^{er} mars 2022, M. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie français dans une interview à France Info a fait le résumé précis des projets et certitudes du camp Occidental vis-à-vis de Moscou : « *Oui, les sanctions sont efficaces. Les sanctions économiques et financières sont même d'une efficacité redoutable. Et je ne veux laisser planer aucune ambiguïté sur la détermination européenne sur ce sujet. Nous allons livrer une*

guerre économique et financière totale à la Russie[...] Nous allons donc provoquer l'effondrement de l'économie russe ».

Une semaine plus tard, le 7 mars 2022, la Fédération de Russie est officiellement devenue le leader mondial au niveau du nombre des sanctions émises contre un état, en dépassant celui de l'Iran qui a détenu ce palmarès jusqu'à ce jour.

Des mois se sont écoulés et les adversaires de la Russie ont commencé à faire des constats de plus en plus inquiétants : si la quantité record des sanctions dans l'histoire de l'humanité a bien produit des effets nuisibles sur l'économie russe, cette nuisance s'est avérée incomparablement plus modérée que celle escomptée et annoncée d'avance par l'exultation du ministre français.

Contrairement à l'effondrement rapide tant espéré, l'économie russe a démontré une fâcheuse stabilité et force totalement inattendues par les attaquants qui n'ont pas pris en compte dans leurs calculs plusieurs facteurs clés, dont celui du haut professionnalisme de sa gouvernance.

L'inefficacité des sanctions a mené vers une véritable panique opérationnelle de leurs auteurs qui s'est traduite par l'engagement de nouveaux paquets de sanctions en discontinu, dont la frénésie a fait atteindre le nombre tout à fait anecdotique pour janvier 2024 : 2778 sanctions.

Ce nombre inouï peut être comparé qu'au niveau de son inefficacité dans l'obtention de l'ob-

jectif visé : l'effondrement de l'économie de la Fédération de Russie.

L'immunité souveraine gênante

Parallèlement à des vagues successives de sanctions anti-russes et au vu de leur inefficacité flagrante, dès le printemps 2022 des voix de plus en plus audibles ont commencé à se lever pour faire jouer une nouvelle carte considérée comme particulièrement efficace contre l'économie russe: la confiscation pure et simple des actifs gelés de la banque centrale de Russie qui s'élèvent à près de 300 milliards de dollars américains et leur injection dans la lutte contre Moscou.

Après plus d'un an et demi depuis le début des diverses réflexions sur la possibilité de la spoliation de l'argent souverain russe, le 24 janvier 2024, la Commission des affaires étrangères du Sénat américain a fait le premier pas tangible dans ce sens en approuvant le projet de loi « *Rebuilding Economic Prosperity and Opportunity (REPO) for Ukrainians Act* » (« *Reconstruction de la prospérité et des opportunités économiques pour les Ukrainiens* ») visant à confisquer les actifs russes, afin de les transférer vers l'Ukraine et, surtout donner l'exemple à suivre à ses partenaires européens qui détiennent la plus grande part de l'investissement étranger de Russie.

Suite à la page 3

le populaire Magazine

www.lepopulaireguinee.com

EDITION & ADMINISTRATION
Edition & administration 5 avenue Manquepas, immeuble Baldé Zaïre, Sandervalia, Kaloum, Conakry, Guinée Récépissé N°797/PR/TPI/C / Modifié par le N°65/PR/TPI/C du 18 /01/02
Tél.: (+224) 655 404 294 / 622 971 896
lepopulaireconakry@gmail.com
Facebook.com/Le-populaire-conakry @LEPOPconakry
www.lepopulaireguinee.com
Compte Ecobank n°0010224601987501
Code Swift ECOGNCN ENTREPRISE LE POPULAIRE
Rib 01000 1001 0005 60029

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Diallo Alpha Abdoulaye +224 655 404 294 / 622 971 896
lepopulaireconakry@gmail.com

CONSEILLER
Alain Rivière

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Ahmed Tidiane Diallo: tidiani83@gmail.com

PUBLICITÉ

sandrine.lepopulaireconakry@gmail.com

IMPRESSION

Imprimerie du Centre
+224 625 73 93 96

TIRAGE 1 500 exemplaires



www.visionguinee.info
Tél.: 00224 664 93 14 04
00224 628 32 85 65
00224 656 27 36 91
contact@visionguinee.info

Siège social: 2e étage
immeuble radio Tamata
Fm, Koloma Marché,
Ratoma Conakry - Guinée



www.guineesignal.com est un site internet d'informations générales et d'analyses sur la Guinée, l'Afrique et le monde.

info@guineesignal.com
+224 625 130 505
+224 666 080 606

Notre but: *livrer l'information réelle en temps réel.*
Notre ligne de conduite: *L'éthique et la déontologie.*



www.verite224.com
Toutes les infos en direct
sur la Guinée

Suite de la page 2

Avec cette approbation, la confiscation des fonds souverains russes peut avoir lieu dès son adaptation par l'ensemble du Sénat, de la Chambre des représentants et la promulgation par le président Joe Biden. Une semaine auparavant, lors du Forum économique mondial qui s'est tenu à Davos du 15 au 19 janvier 2024, David Cameron, ministre britannique des Affaires étrangères, a déclaré : « Nous avons déjà gelé ces avoirs. La question qui se pose ensuite est : que devrions-nous faire ensuite ? Et je pense qu'il y a un argument juridique, un argument moral et un argument politique... quand Poutine a lancé cette invasion illégale, le monde a changé et nous devons changer avec lui. Et reconnaissons que nous sommes dans un monde plus dangereux, plus incertain et plus difficile et que nous devons donc être prêts à réfléchir de manière innovante sur la manière dont nous utilisons ces ressources pour aider l'Ukraine ». En ce qui concerne les « pensées » de monsieur Cameron, nul doute qu'il y a un « argument politique » ; pour « un argument moral » - il est plus que discutable. En ce qui concerne « un argument juridique » - le ministre britannique ne fait que prendre ses désirs pour des réalités : de même que pour l'initiative occidentale précédente de juger le président russe dans le cadre d'un « tribunal pour l'Ukraine » auprès de la CPI (voir mon analyse « Le tribunal pour l'Ukraine » : la chasse aux sorcières à l'occidentale »), la saisie unilatérale des biens de l'État russe constituerait une grossière violation du droit international. Les États disposent de l'immunité souveraine, en ce qui concerne leur propriété, et sont exemptés de la juridiction des autres pays - l'expropriation de leurs biens est interdite. Nulle dérogation à cette interdiction n'est légale. La possibilité de confiscation des avoirs souverains gelés de la Fédération de Russie n'est qu'une spéculation politique hors le champ de la légalité. Les dispositions du droit international sont sans équivoque et ne sont pas soumises à une interprétation : l'unique possibilité légale de confisquer les actifs souverains d'un état est la décision du

Conseil de sécurité de l'ONU, le verdict de la Cour internationale de Justice de l'ONU ou un accord signé par les parties concernées dans le cadre d'un traité de paix sur les réparations suite à un conflit armé. Dans tous les cas de figures, dans le cadre du conflit actuel nulle action ne peut avoir lieu sans le consentement officiel de la Russie.

Le projet de spoliation des actifs souverains russes- une excellente nouvelle pour Moscou

Parmi les effets délétères qui seront inévitablement produits par la confiscation des actifs russes, on peut citer deux majeurs, dont le premier est l'autodestruction de la réputation étatique que bénéficiait jusqu'à présent l'ensemble du monde Occidental en tant qu'espace de respect des droits. La perte inévitable de cette réputation mènera directement à la perte de confiance vers le système financier occidental basé sur le dollar américain et l'euro et donc vers la sûreté d'investissement dans des produits financiers proposés par ce dernier. Il est à souligner qu'avant même d'arriver au gel et à l'éventuelle confiscation illicite des actifs de l'état russe, le monde non-occidental a déjà pris la voie de la dédollarisation. Dédollarisation qui été initiée par Moscou dès l'arrivée de Poutine au pouvoir qui est une des principales réelles causes de la guerre en Ukraine. Depuis le début du conflit orchestré par les USA en Ukraine via le coup d'état de 2014, la Russie s'est débarrassée de l'intégralité de la dette américaine. Si encore en 2010 la Russie faisait partie des dix plus gros détenteurs de bons du Trésor américain, avec plus de 176 milliards USD, en 2015 elle en a détenu qu'à hauteur d'environ 90 milliards, soit sa masse totale pratiquement divisée par deux en 5 ans. Au lancement de l'opération militaire en Ukraine, la Russie ne détenait que dans les 2 milliards de cette dette et même ce modeste chiffre a été réduit à 99.25% dans la période de février 2022 à novembre 2023. Aujourd'hui l'investissement russe dans la dette américaine est nul. Parallèlement au débarras des bons du Trésor américain, la

Fédération de Russie a déclenché le processus progressif de la libération du monde du système des « pétrodollars ». Une spirale vicieuse est déclenchée : l'ébranlement du système des « pétrodollars » porterait inévitablement un coup significatif au marché des bons du Trésor américain. La baisse de la demande du dollar sur la scène internationale enclencherait automatiquement une dévaluation de la monnaie et, de fait, la baisse de la demande de bons du Trésor qui mènera, mécaniquement, à une augmentation de leur taux d'intérêt, en rendant, tout simplement, impossible le financement de la dette publique américaine au niveau que l'on connaît aujourd'hui. Cet élément est un danger existentiel pour l'état américain qui explique un grand nombre des initiatives politico-militaires de la Maison Blanche depuis le 5 février 2003. En tandem avec la Russie, la Chine de même, se débarrasse progressivement de ce dangereux débiteur. Si en 2015 elle détenait des bons outre-Atlantique pour plus de 1270 milliards USD, au début de la guerre en Ukraine ce chiffre s'élevait à moins de 970 milliards, soit une baisse de 1/4 en 7 ans. Et malgré cette baisse déjà très significative, dès février 2022 l'Empire du Milieu a fait encore diminuer ses avoirs en dette américaine à -24%. En prenant l'exemple de plusieurs pays, la Russie, la Chine en tête, c'est l'Egypte qui vient de prendre la voie de la dédollarisation en faveur des monnaies nationales dans les échanges commerciaux russo-égyptiens. Parallèlement à la dédollarisation de ses échanges, l'Egypte a également fait grandement diminuer son investissement dans des bons du trésor américain, avec la diminution de plus de 70% depuis le début de la guerre en Ukraine. La situation sur le marché européen n'est guère plus enviable : la fuite des capitaux étrangers y prend de l'ampleur et ne fera que s'accroître. Dans ce contexte, le seul gel illégal et illégitime des fonds souverains russes par les états appliquant la stratégie du « tout permis » n'a fait que grandement conforter les tendances irréversibles qui se développent sur les marchés financiers. En ce qui concerne leur confiscation, même partielle - cela mènera directement vers une

crise internationale majeure et une grave déstabilisation financière au niveau mondial en défaveur directe des marchés financiers occidentaux. La probabilité est très élevée qu'un effet d'avalanche sera ainsi provoqué au niveau des processus du désinvestissement et du retrait des placements financiers étatiques non-occidentaux qui a déjà lieu aujourd'hui dans le monde occidental d'une manière progressive. Pratiquement aucun état hors bloc atlantiste ne prendra le risque de se faire spolier, si un jour leur politique souveraine va à l'encontre des intérêts américains ou européens : non seulement les actifs étatiques actuellement présents sur le marché occidental le quitteront d'une manière accélérée, mais, surtout, les futurs fonds se tourneront vers des produits financiers qui ne représenteront pas des risques associés à l'offre occidentale, notamment ceux des marchés alternatifs de l'Asie et du Golfe Persique. **Le second effet majeur de la spoliation des réserves souveraines de la banque centrale de Russie sera la légitimation directe de la Russie dans sa légalisation de la nationalisation/confiscation des actifs occidentaux** présents sur le marché russe à titre de dédommagement financier vis-à-vis des avoirs spoliés. La confiscation par des occidentaux des avoirs que Moscou leur a confiés confirmera, de facto, une fois de plus, le bien-fondé de la cause russe auprès de l'opinion de la quasi-intégralité du monde non-occidental dans sa confrontation avec le camp « atlantiste » qui se positionne ainsi ouvertement dans le rôle de la civilisation supérieure se situant au-dessus de toute loi internationale, face à des nations inférieures, dont le reste du monde est composé. Du côté de la Russie, la confiscation à titre de compensation des actifs des grands groupes occidentaux présents sur le territoire russe serait tout à fait légitime aux yeux des acteurs économiques non-occidentaux et ne porterait pas de préjudice vis-à-vis des futurs investissements étrangers non occidentaux sur le marché russe qui continuera à bénéficier de réputation d'une zone sûre pour des investissements étrangers, contrairement aux marchés occidentaux.

Suite à la page 4

Ils ont dit



Le général Amara Camara, Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République, sur sa page Facebook, à l'occasion du décès de son père : « Tout ce que Allah (que Son nom soit exalté) Maître du destin, fait est bon. Je vous prie d'avoir dans vos prières une pensée pour le repos de l'âme du Général Diarra Camara, mon vénérable père, décédé ce vendredi 9 février 2024 à Tunis des suites de maladie. Mes remerciements à Son Excellence Monsieur le Président de la République, au Premier Ministre et à tout le Gouvernement. Merci aussi à tous ceux qui, par leurs appels, leurs mots de compassion ont déjà compati à notre (...) douleur. »



Alphonse Charles Wright, Garde des sceaux, ministre d'Etat, ministre de la Justice et des Droits de l'homme, le 5 février 2024, dans une déclaration diffusée par la RTG, chaîne de télévision de l'État, sur l'enquête sur les fonds alloués aux EPA (Etablissements publics à caractère administratif) des ministères : « Certains fonctionnaires se sont lancés dans un processus de fabrication de pièces comptables arguées de faux pour tenter de justifier les dépenses liées à l'exécution des budgets alloués dont ils ont la charge de gérer. (...) Sous réserve du respect de la présomption d'innocence, il (...) est enjoint (au Procureur général) d'ouvrir sans délai des enquêtes judiciaires sur ces nouvelles dénonciations, afin de situer la responsabilité pénale de toute personne susceptible d'être auteur ou complice. »

Guinea News
www.guinafnews.org
Site d'informations générales et d'analyses de l'actualité sociopolitique en Guinée et dans certains pays francophones d'Afrique. Basé à Montréal (Québec) Canada, le site a été fondé le 2 février 2020 à Conakry par Ibrahim Sory Baldé, ancien du CESTI de l'UCAD.

Afriquotidien.com
www.afriquotidien.com
Site web d'informations générales et d'analyses basé en Guinée.
info@afriquotidien.com
Service commercial : +224 620 56 67 45.

LoupeGuinee.com
L'info dans toute sa dimension
www.loupeguinee.com
L'info dans toute sa dimension
Site d'informations générales
+224 664 37 96 20/ 623 81 32 02
onetopic84@gmail.com

MEDIA GUINEE .com
www.mediaguinee.org
Site d'informations générales fondé en 2010.
Adresse: Bonfi - Conakry
+224 622 29 05 65
mediaguinee@gmail.com

www.focusguinee.info
FOCUS GUINEE
Site d'informations Générales et d'Analyses

CONAKRY LIVE
www.conakrylive.info
Site d'informations, d'investigations et de promotion de la Guinée
www.conakrylive.info

wondima.com
Lisez et faites lire
www.wondima.com

Guinée28.info
Lansanaya barrage, Matoto, Conakry.
+224 624249398 - 656924162 - 666392909
Email : alfaguinee28@gmail.com
Facebook: https://www.facebook.com/Guinee28
www.guinee28.info

Vite dit ...

Condamner ne suffit plus !

Vous qui êtes au faite du pouvoir actuel, sachez que le soleil de la transition finira par se coucher même si certains d'entre vous se prennent pour des sempiternels décideurs de tout sur tout ce qui bouge sur le territoire national guinéen oubliant que la roue de l'histoire tournera tant que la planète terre existera parmi les créatures célestes. A ceux-là, il est bon ton de leur dire qu'il n'est pas encore tard de se réapproprier le bon esprit s'ils gardent sur eux une once de regret. En enfants du bon dieu, qu'ils acceptent d'entendre raison. Qu'ils ont remplacé des serviteurs de la République à leurs différents postes. Comme certains d'entre eux, aujourd'hui, de bénéficiaires de hautes responsabilités dans les structures de l'Etat ou au sein des différents gouvernements successifs s'étaient pris pour des dieux sur terre jusqu'au moment où un nouvel ordre établi est venu leur rappeler qu'en matière de gestion du pouvoir temporel, nul n'est Dieu pour se croire éternellement installé à un trône dans un Etat de droit. Donc, au lieu de les condamner, supplions ensemble ces compatriotes-là à ne plus accepter de faire dans l'arrogance destructrice, d'oublier que certains d'entre eux étaient des bagnards en détention à la Maison centrale de Coronthie où ils étaient assimilés à des dangereux ennemis publics bons à laisser pourrir au cachot comme des bandes de cafards et de rongeurs dont le seul crime était d'être des rejetons de personnalités évincées de leurs postes, ou d'appartenir à une famille politique réclamant le respect de la vérité des urnes et du droit sacré à la vie de nos concitoyens massacrés. J'ai dit.

Par Alpha Abdoulaye Diallo

Suite de la page 3

Ceci est sans mentionner le fait que les actifs privés ne disposent d'aucune immunité et protection similaires à celles des actifs souverains, ni sur le plan national, ni sur le plan international.

Ainsi, les pertes financières russes causées par des initiatives de Washington et de ses satellites seront non seulement réputées nulles, mais en plus elles seront directement converties en pertes financières considérables des entreprises du camp adverse.

En se basant sur des statistiques nationales, on peut estimer les pertes par pays en milliards de dollars américains. Notamment, la France perdra jusqu'à 16,6 milliards, les Pays-Bas jusqu'à 50,1 milliards, le Royaume-Uni jusqu'à 18,9 milliards, la Suisse jusqu'à 28,5 milliards, l'Allemagne jusqu'à 17,3 milliards, l'Italie jusqu'à 12,9 milliards, Japon jusqu'à 4,6 milliards, le Canada jusqu'à 2,9 milliards et les Etats-Unis jusqu'à 9,6 milliards.

En ce qui concerne les risques réputationnels dus à la confiscation russe vis-à-vis des potentiels grands investisseurs occidentaux – ils sont bien réels, mais peuvent être tout à fait négligés : dans tous les cas de figures il est dorénavant exclu que de considérables investissements de la part des acteurs économiques occidentaux peuvent avoir lieu sur le marché russe dans les horizons visibles du futur. Ce qui est



Oleg Nesterenko
Président du CCIE
www.c-cie.eu

parfaitement réciproque concernant les investissements étatiques ou privés russes sur les marchés occidentaux.

Avec le principe des vases communicants, Moscou récupérera ainsi ses actifs financiers actuellement bloqués pour un délai indéterminé et, de fait, ce n'est pas l'argent russe, mais celui des entreprises occidentales qui sera envoyé à l'Ukraine. Tactiquement, à court terme, les effets du transfert des fonds russes spoliés à l'Ukraine seront tout à fait négatifs pour la Russie : l'argent sera investi dans la guerre contre son propriétaire et fera qu'allonger le conflit armé. Néanmoins, les effets positifs d'une injection financière considérable pour soutenir le régime de Kiev doivent être nuancés : si elle soutiendrait fortement la sphère économique et sociale de l'Ukraine, les retombées sur les champs de batailles seraient relativement limitées, car, d'une

part, elles ne pourraient pas compenser d'une manière significative la pénurie de matériel militaire et de munitions sur le marché occidental et, d'autre part, ne pourraient nullement combler le manque de personnel combattant qualifié qui grandit d'une manière exponentielle dans les rangs des forces armées ukrainiennes.

Les « règles » du monde Occidental

Aujourd'hui, Moscou d'une manière forcée par les circonstances actuelles n'a pu qu'à adapter la technique qui fera effondrer la réputation financière de l'Occident collectif traditionnellement égocentrique. Si l'ignorance des « partenaires » occidentaux de la technique en cours de développement est compréhensible – il est tout à fait étonnant que cela va de même pour leur allié au sein de la coalition « atlantiste » qui est le Japon. Japon, qui ne doit pas percevoir des similitudes au niveau des effets escomptés par Moscou avec celle de l'art martial fondé par le japonais Morihei Ueshiba - l'Aikido, dont l'un des principes de base est l'utilisation de la force de l'adversaire lui-même. La Russie n'a nul besoin de produire des efforts pour que l'Occident atteint d'hystérie collective autodétruit l'un des fondements qui fait son autorité et l'attractivité par le monde: la sécurité des investissements dans des produits financiers, dont il est émetteur.

Les responsables américains et européens répètent avec une persistance toute particulière les mantras sur « l'ordre international fondé sur des règles violées par la Russie ».

On ne peut que les décevoir et leur rappeler : non, l'ordre international n'est nullement fondé sur des « règles », dont aucun de ses défenseurs n'a jamais pris la peine de détailler pour une raison simple qu'elles n'existent pas, mais sur des lois internationales en vigueur à la suite de signatures de reconnaissance suivie de ratifications par des états souverains. Il y a bien un ordre basé sur des « règles » et non pas sur des lois. Mais ce n'est nullement celui international, mais celui du grand banditisme et du crime organisé.

Ce sont bien les « règles » qui le gouvernent – les règles de la jungle, les règles du plus fort. Etant donné que les membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord agissent depuis des décennies sur la scène internationale avec des méthodes propres à une bande organisée qui ne respecte que ses propres règles et dont les résultats de l'activité sont incomparablement plus néfastes pour le reste du monde que ceux de l'intégralité du crime organisé de la planète – l'utilisation par cette dernière du lexique où les « règles » remplacent les lois internationales prend tout son sens. ■

Par Oleg Nesterenko
www.c-cie.eu

620 832 972 / 655 400 400

Améliorant Pour La Panification



Aboubacar Keita (au premier plan sur la photo), présente cette encyclopédie en ligne aux journalistes qui suivent une formation en investigation numérique au Centre américain. (© DR)

Les guinéens invités à marquer davantage leur présence sur Wikipédia

Cette encyclopédie en ligne, créée par Jimmy Wales et Larry Sanger le 15 janvier 2001, n'est pas qu'un moteur de recherche.

Centre américain de Conakry, jeudi 8 février 2024. Le président du Groupe d'utilisateurs de Wikimedia en Guinée (WCUG-GIN), **Aboubacar Keita**, présente cette encyclopédie en ligne aux journalistes qui suivent une formation en ligne conçue par l'AFP (Agence France-Presse) pour aider les journalistes guinéens à parfaire leurs compétences en matière d'investigation numérique.

«Wikipedia n'est pas commercial»

«De nos jours, Wikipedia est le 5e site le plus visité au monde et le seul parmi les 10 sites les plus visités qui n'est pas commercial», introduit M. Keita, diplômé de l'Université Kofi Annan de Guinée.

La mission de l'équipe WCUG-GIN est d'amener un nombre important de Guinéens d'ici et de la diaspora à apporter des contributions sur la connaissance du passé et du présent de leur pays dans Wikipedia en ne s'arrêtant pas seulement à lire ce qui est sur Wikipedia plaide **Aboubacar Keita**.

A la fin de cette présentation initiale de l'encyclopédie disponible sur Internet, trois partici-



Le consultant sportif **Thierno Saidou Diakité**, **Daouda Yansané** du journal **Affiches Guinéennes** et **Houssainatou Dine Baldé** du site internet **Guinee360.com**. (© DR)

pants expriment leur satisfaction. Le consultant sportif **Thierno Saidou Diakité** dit qu'avant l'exposé de M. Keita, il n'utilisait Wikipedia que pour ses travaux de recherche.

A présent qu'il a appris comment travailler sur ce site, modifier, corriger, certains articles déjà publiés, etc., cela va l'aider. **Daouda Yansané** du journal **Affiches Guinéennes** est sa-

tisfait de pouvoir créer un compte et surtout de faire plus encore grâce à ce qu'il a appris. **Houssainatou Dine Baldé** du site internet **Guinee360.com** vient de noter avec les autres

participants que comparé aux autres pays qui comptent des millions, la Guinée ne détient que quelques deux mille neuf cents articles sur Wikipedia. Elle compte y apporter sa modeste contribution.

L'un des objectifs groupe WCUG-GIN (agréé en 2021 par l'Etat guinéen), est de promouvoir le «Chapitre de Wikipedia Guinée Conakry» à travers la «sensibilisation au niveau national, principalement dans les universités, les bibliothèques, les maisons de lecture» sur les opportunités qu'offre ce moteur de recherche au contenu libre de droits. ■

Par Gordio Kane

L'armée en deuil

Le général Diarra Camara a tiré sa révérence

Chef d'état major général des armées au moment du décès du général Lansana Con-té, le 22 décembre 2008, le général à la retraite Diarra Camara a rendu l'âme le 9 février 2024 en Tunisie.

Au moment de son décès, le Général Camara était membre du Conseil national de l'ordre du Mérite. Il laisse plusieurs enfants dont l'universitaire Balla Camara et le Porte-parole et Ministre secrétaire général à la Présidence de la République,



Général Diarra Camara. (© DR)

le général de brigade Amara Camara, qui écrit sur sa page Facebook : « Tout ce que Allah (que Son nom soit exalté) Maître du destin, fait est bon. Je vous prie d'avoir dans vos prières une pensée pour le repos de l'âme du Général Diarra Camara, mon vénérable père. »

Le président de la transition, le général Mamadi Doumbouya «salue la mémoire d'un valeureux officier». Le président de l'Ufdg, Cellou Dalein Diallo, ancien Premier ministre, témoi-

gne qu'il a «connu l'homme auprès du Général Lansana Conté, dont il fut un ami et un collaborateur dévoué et loyal». Depuis la Turquie, l'ancien président Alpha Condé affiche sur les réseaux sociaux : «la mort est à la fois une épreuve et le destin de tout être humain, nous prions tous pour que Dieu l'accueille dans sa future demeure pour le repos éternel». ■

Par Racine Dieng



www.karakannews.com

Site d'information générale et d'analyse
Tél. : +224 622 72 01 20
karakannews@gmail.com



site d'informations générales du droit guinéen créé en 2017.
makoura65@gmail.com
+ 224 624 346 264
Coankry, Guinée



www.laguinee.info
+224 621 090 818 / +224 621 372 426
Koloma2 Carrefour Cirage, C/ Ratoma.
contactlaguinee@gmail.com /
ibrahimasy624@gmail.com



www.actuguinee.org

L'Actualité Guinéenne sur le web,
c'est sur www.actuguinee.org
actuguinee.org@gmail.com
https://www.facebook.com/actuguinee.org/
Tél.: 622 46 29 29

Cette année, la Douane va mobiliser 10 mille 452, 908 milliards de FG

Au cours de la Réunion annuelle de la Douane nationale tenue à l'Université de Labé les 25 et 26 janvier 2024, il a été déclaré par le ministre du Budget (sur la photo) que l'objectif assigné cette année aux soldats de l'économie est de mobiliser 10 mille 452,908 milliards de Francs guinéens. Cette information a été confirmée lors de la clôture de la rencontre de Labé par le ministre du Budget, Dr Lancinet Condé, qui a déclaré qu'en ce qui concerne le budget de l'Etat « qui est un peu plus de 33 mille milliards », il est à noter que « 93% de ce montant vient de la douane et des impôts ». Le ministre souligne que « dans ces 93% que nous devons procurer à l'Etat, il se trouve que les dépenses récurrentes s'élèvent à 80%. Cela veut dire que si nous n'atteignons pas 80%, nous privons l'Etat des moyens pour réaliser le minimum d'objectif réalisable ». Le ministre rappelle que l'année fiscale en cours « a débuté dans un contexte critique pour

notre pays avec l'incendie du dépôt d'hydrocarbures qui nous a endeuillés et a causé des dégâts matériels importants. Ces événements augmentent la pression sur nos finances publiques et les agents en charge de la mobilisation des ressources ».

Sous la direction du général Moussa Camara, la Douane guinéenne a réalisé des performances appréciables en 2023. Les statistiques de la Douane ont présenté un taux de réalisation 105,93%, soit une mobilisation 10.374 milliards de FG pour un objectif préalablement fixé à 9.793 milliards de FG. ■

Par Ibrahima Alsény Diallo



Habib Hann, un leader et un modèle à suivre

Voici Habib Hann (sur notre photo). Un modèle à suivre et un mentor pour les autres patrons et managers qui œuvrent dans les domaines des banques et assurances, des industries manufacturières, extractives et autres.



Elhadj Habib Hann est l'ancien président du Cnp-Guinée qui assume actuellement les fonctions de Vice-président de la CGE-GUI (Confédération Générale des Entreprises de Guinée). C'est une figure du monde patronal qui a une riche expérience professionnelle dans l'administration de banques, de sociétés d'assurances et d'industries extractives. M. Hann est un patron qui a roulé sa bosse au Conseil économique et social et qui a pignon sur rue dans les capitales des pays cités comme étant les principales plaques tournantes des affaires en Europe, en Amérique du nord, dans les pays du Golfe et dans les Empires du Milieu et du Soleil-Levant. M. Hann est un leader éclairé formé entre Paris et Conakry à l'école de la pratique de la finance, des ban-

ques, du crédit et de l'assurance. Il fait gagner la Guinée. Il est différent des patrons qui ne le sont que de nom et dont les entreprises ne sont pas en règle avec les droits de douane et les impôts et taxes. Aujourd'hui, M. Hann s'occupe de la gouvernance à la CGE-GUI. Toutefois, au sein de cette structure, il est nécessaire de trier le bon grain de l'ivraie afin que n'y siègent aucun arnaqueur de l'Etat et d'investisseurs nationaux et étrangers. Pour que le patronat devienne le creuset de savoir-faire et la source de bien-être et le soutien de la réussite des entreprises comme en France, au Maroc et aux Etats-Unis, et chez nos voisins du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et de la Sierra Leone, les patrons doivent être aptes à jouer un rôle de premier ordre

dans la promotion de la transparence tant au niveau de la passation de marchés publics que dans la représentativité des entreprises et des employeurs. La Guinée a besoin de leaders non abonnés aux pratiques de corruption dans le cadre de la passation des marchés publics pour rendre l'organisation patronale encore plus fréquentable. Pour cela, il faut une volonté politique manifeste qui appelle les dirigeants des entreprises les plus cotées à mettre en place une équipe de femmes et d'hommes dont l'évocation verbale ou écrite des noms ne fait pas "fuir" les investisseurs ou "rire" les soldats de l'économie postés aux frontières terrestres, aériennes et (suivez mon regard !) surtout portuaires. ■

Par Diallo Alpha

620 832 972 / 655 400 400
korboyaplus@gmail.com

BOBO KORBON



BOBO KORBON



Anonymous 224, un groupe d'activistes pirate les sites officiels du régime de la transition

Sous l'appellation de Anonymous 224, un groupe de cybercriminels et qui se présente comme celui d'activistes porteurs du slogan «Libérez internet», cible et pirate les sites officiels du régime de la transition. A ce jour, le groupe a piraté deux sites internet. Le jeudi 8 février 2024, Anonymous 224 tenait les commandes des sites de l'Aéroport international Ahmed Sékou Touré et de l'Office de régulation des agences de sécurité et de la protection civile.



A ce jour, Anonymous 224 a piraté deux sites internet. (© Le Populaire)

«Le peuple de Guinée subit de graves atteintes à ses droits fondamentaux. La presse muselée, l'accès à internet restreint et la liberté d'expression confisquée. Face à ces pratiques régressives, Anonymous a décidé de prendre ses responsabilités. Nous refusons de rester silencieux devant l'oppression.» Tel est le message qui s'affichait jeudi sur la page d'accueil de l'aéroport. Ces actes que pose le groupe Anonymous 224 inquiètent les spécialistes de la cybercriminalité et de la cybersécurité.



Le Syli national perd son Kiné

Il a participé à la campagne Côte d'Ivoire 2023 avec le Syli national. Victor Tonguiano (sur la photo) est décédé le 9 février à Conakry quelques jours seulement après le retour triomphal du Syli de la 34e édition de la CAN Côte d'Ivoire 2023. Il est décédé des suites de maladie, annonce la Féguifoot. Kinésithérapeute, Victor a appartenu au Horoya AC, au Syli national U-23 et au Onze national de football. ■

Afin que nul n'oublie Gassimou Sylla

Rien ne prédestinait ce diplômé en sociologie au métier de journaliste.

En effet, après l'obtention de son baccalauréat au lycée de Matam à la fin des années 70, il s'oriente vers la section sociologie de l'Université de Conakry. En 1982, il décroche son parchemin et se retrouve comme professeur de français à Boffa (Basse Guinée).

Une année plus tard, ce passionné de football intègre la RTG et se retrouve à la section sport sous la coupe du regretté Kabiné Kouyaté. Il s'y révélera comme un as du micro, parcourant la Guinée de long en large pour y effectuer des reportages. Kabiné Kouyaté lui donnera alors le surnom de «reporter Boeing», tant il avait le don d'ubiquité. Nous nous souvenons de ses sprints à la fin des matchs de football, pour recueillir les impressions des différents acteurs. Les lycéens de Conakry des années 80 se souviennent de ses commentaires, lors des confrontations entre les lycées rivaux de Bonfi et de Matam. À la fin des années 80, il devient correspondant sportif de la radio panafricaine Africa N°1 et couvre l'actualité sportive de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria.

Inspiré par ses doyens les regrettés Boubacar Kanté et Demba Coulibaly, Gassimou savait rendre agréable une rencontre de football monotone. Derrière sa mine grave, se cachait un homme courtois, disponible à discuter aussi bien avec les dirigeants qu'avec le supporter lambda. De Tunis à Johannesburg et de Praia à Nairobi, Gassimou narrait de façon objective les rencontres de football, donnant le goût du journalisme sportif à nombre d'entre nous qui avons eu la chance d'écouter ses analyses sur la radio panafricaine. Malgré le mal qui le rongait, il était présent le 03 juin 2012 à Hararé pour retransmettre le match Zimbabwe-Guinée (éliminatoires mondial 2014) à partir d'un

téléphone portable et ce, malgré son arrivée à Hararé, quelques minutes avant le début du match, après avoir effectué un périple Conakry-Abidjan-Nairobi-Prétoria-Hararé.

Quelques semaines après son retour, il est hospitalisé et lutte farouchement contre la maladie, tout en étant habillé d'un maillot du Syli national. Le mercredi 15 août 2012, «le Boeing» effectue son dernier vol vers le royaume céleste à l'hôpital de Donka, soit à quelques mètres du Stade du 28 Septembre où il



Feu Gassimou Sylla. (© DR)

a réalisé une bonne partie de ses reportages.

La nation guinéenne lui organise des obsèques nationales, le vendredi 17 août 2012, en exposant son corps dans la salle de basket du Stade du 28 Septembre, ensuite en effectuant pour la dernière fois le tour de la pelouse du même stade, avant la prière mortuaire à la mosquée Fayçal (en face de l'hôpital Donka).

Il repose désormais à quelques mètres de Donka au cimetière de Cameroun.

Depuis, il est oublié par le monde sportif, aucune action n'est entreprise afin que nul n'oublie celui qui, au risque de sa vie, utilisait les moyens de fortune (moto, camion surchargé) de forains pour effectuer des reportages à l'intérieur de la Guinée.

Dors en paix Gassimou. «À Dieu nous appartenons et à lui nous retournons». ■

Par Mamari Doumbya, in www.maliweb.net

SPONSORS



José Kanté Martínez arrête le football

Natif de Sabadell, en Espagne, José Kanté Martínez (sur la photo) avait annoncé qu'il souhaitait disputer la CAN 2023 en Côte d'Ivoire avant de prendre sa re-traité. C'est chose faite.

Le vendredi 2 février 2024, le Syli national a été éliminé en quarts de finale de la CAN (Coupe d'Afrique des nations) par les Léopards de la RD Congo (3-1). L'avant-centre de 33 ans arrête sa carrière. Il aura été l'un des meilleurs attaquants du Onze national de notre pays.

Les spécialistes le présentent comme un patriote engagé qui

a n'a pas hésité un seul instant à répondre à l'appel de son pays d'origine. De 2016 à sa retraite, José Kanté Martínez a été de toutes les campagnes avec le Syli national.

Son exemple pourra inspirer d'autres pépites binationales à tenter l'aventure sous les couleurs de la République de Guinée.

José Kanté Martínez range ses crampons après une brillante carrière débutée dans son pays natal.

Selon sa fiche de présentation, il a joué pour les clubs comme l'AE Pratt et l'Atlético Malagueno d'Espagne, l'AEK Larnaca de

Chypre, le Gurnik Sabze, la Wisła Płock et le Legia Varsovie de Pologne.

José revient dans son pays natal à l'appel du club Gymnastic Tarragona. C'est au moment où il faisait la pluie et le beau temps avec le Kairat Almaty de

Kazakhstan qu'il signe avec le club de première Division Cangzhou Mighty Lions de Chine. Et pour boucler en beauté sa carrière, il devient sociétaire du club Urawa Red Diamonds du Japon. ■

Par Ahmed Tidiane Diallo



Le plafonnement des prix des denrées de première nécessité !



Mamadou Barry
Analyste financier
+224 628 28 09 09
biromobocar@gmail.com

ne me convient pas, je ferme tout simplement mon magasin pour réduire l'offre sur le marché. Ce manque va AUTOMATI-QUEMENT augmenter les prix dans quelques jours.

Nous venons d'assister à une augmentation du salaire des fonctionnaires. Mais si dès le premier mois de 2024, l'inflation absorbe cette hausse de salaire, le fonctionnaire sera

confronté aux mêmes problèmes qu'avant l'augmentation.

En cette veille du Ramadan et après cette crise du carburant, un Etat qui se dit RESPONSABLE, aurait prix les choses en main sans avoir besoin de renvoyer dos à dos les consommateurs et les commerçants. Tout porte à croire que cette décision de plafonnement des prix est juste une incitation aux

commerçants de réduire l'offre des denrées dans le but de pousser les prix à la hausse dans quelques jours.

Après la crise du carburant et à l'approche du mois Saint, l'état doit SUBVENTION les denrées, dans le cadre d'un moratoire pour 2024. Comme cela avait été le cas pour la fourniture d'électricité durant la période du Covid.

Assurément, l'année 2024 qui commence va être aussi dure, sinon plus que la fin de 2023. Que le bon créateur vienne en aide aux populations martyres de Guinée. ■

Par **Mamadou BARRY**,
analyste financier
+224 628 28 09 09
biromobocar@gmail.com

Un gouvernement qui fuit ses responsabilités cherche toujours à opposer les opérateurs économiques et les consommateurs en cette veille du mois de Ramadan. Durant la crise du carburant, il a été question d'opposer les gestionnaires de stations et les citoyens avec des mesures difficiles à appliquer.

Dans une économie en grande partie INFORMELLE, comment peut-on plafonner les prix des denrées sans possibilité de contrôle ?

Les denrées de première nécessité, comme le carburant sont des marchandises, et toute marchandise est soumise à la loi de l'OFFRE et de la DEMANDE.

Lors de la crise du carburant, officiellement, le prix à la pompe n'a pas changé. Mais les guinéens de Conakry et surtout de l'intérieur, ont vécu une hausse au marché noir, à cause de la rareté.

Moi, commerçant, si cette décision de plafonnement de prix

Sagesse

- 1 Sans peine, nul profit. Il faut casser le noyau pour avoir l'amande.
- 2 Rien de risqué, rien de gagné. Qui ne tente rien n'a rien.
- 3 Une fois mordu, deux fois craintif. Chat échaudé craint l'eau froide.
- 4 Une fois de temps en temps ne nuit pas.

GUINÉE TREK AVENTURE
TOURISME RESPONSABLE & SOLIDAIRE

IL EST TEMPS DE VOYAGER !

Contact : +224 625-61-00-25
www.guineetrekaventure.com

Le mouvement social brandit le point non négociable avec le gouvernement Un 12 février décisif pour la Transition

Sur proposition du ministre de la Fonction publique, le fameux Conseil national de dialogue social situé à Donka dans la commune de Dixinn à Conakry, accueille ce lundi 12 février à 14 heures le premier round des négociations de sortie de crise avec les représentants le mouvement social. L'ouverture des discussions est prévue sur toutes les lignes présentées dans la plateforme revendicative. Les conciliabules sont possibles d'être menées avec les représentants des syndicalistes. Sauf au niveau du point relatif à la libération du leader syndical de la presse guinéenne, Sékou Jamal Pendessa.

Le rendez-vous de ce lundi 12 février à 14 heures est décisif. Le mouvement syndical qui brandit la menace de déclencher une grève à partir du 17 février. Ses représentants seront présents. Mais il note que le préavis de grève suit son cours normal. L'ultimatum court jusqu'à ce 16 février. Le mot d'ordre reste inchangé. Le mouvement syndical se réserve le droit de déclencher une grève générale et illimitée dans les secteurs publics, privés mixtes et informels sur toute l'étendue du territoire nationale.

Dans sa plateforme revendicative, le mouvement social mentionne des points essentiels comme la libération sans condition du Secrétaire général du Sppg (Syndicat des professionnels de la presse de Guinée), Sékou Jamal Pendessa détenu depuis le vendredi 19 janvier 2024, la révision à la baisse du prix des denrées alimentaires de première nécessité à la veille du Carême chrétien et du Saoum, jeûne du Ramadan musulman, et l'application du protocole d'accord signé en novembre 2023 dans son volet pri-

Vie politique L'Ufdg endeuillée par le décès d'Alain Touré

Ancien ministre et ancien député, l'honorable Ibrahima Sory Touré dit Alain, décède le 10 février 2024 à Paris, en France, des suites de maladie. Un message de la Direction nationale de l'Ufdg publié le 11 février, confirme la nouvelle du décès, en ces termes: « Alain Touré a largement contribué à l'implantation et au rayonnement de l'Ufdg notamment à Conakry et en Basse Guinée. Compagnon inséparable du Président (Cellou Dalein Diallo) auquel il vouait une grande amitié, il était aussi très actif aussi bien dans l'animation des structures du parti que dans les affaires sociales. Avec sa générosité légendaire, il était toujours prêt à soutenir à encourager les militants en difficulté et à éteindre les conflits qui pouvaient surgir entre les responsables du parti. Sa disparition va laisser au sein de l'Ufdg un vide difficile à combler. » Alain Touré a été ministre de la Pêche et de l'aquaculture sous le régime du général Lansana Conté puis député Ufdg (Union des forces démocratiques de Guinée) à l'Assemblée nationale sous le régime du président Alpha Condé.



L'honorable Ibrahima Sory Touré dit Alain, décède le 10 février 2024 à Paris. (© DR)

rain électoral. Dès les débuts de Cellou Dalein Diallo en politique 2006, Alain Touré s'est illustré comme une pièce maîtresse de l'Ufdg pour avoir ratissé large dans les anciens terroirs imprenables du Pup (Parti de l'unité et du progrès), l'ancien parti au pouvoir. Il est parmi les membres actifs les plus présents sur le ring politique dans la région politique de Conakry et les autres contrées de la Basse Guinée. En septembre 2013, Alain est du groupe des 37 députés de l'Ufdg sur 114 élus lors des législatives. Au moment de son décès, il est l'une des figures emblématiques du conseil politique de l'Ufdg et un conseiller personnel du leader du parti. ■

Par Gordio Kane

République de Guinée Travail - Solidarité

Mouvement Syndical Guinéen

Conakry, le 06 février 2024

Monsieur le ministre du Travail et de la Fonction Publique Conakry



Le ministre du Travail, Julien Yombouno. (© DR)

se en charge des enseignants contractuels.

Il y a fort à faire

Le mardi 6 février 2024, à la Bourse du travail siège de la CNTG (Confédération nationale des travailleurs de Guinée) l'assemblée des centrales syndicales lance un appel à la libération du journaliste Pendessa. Selon nos informations, le dossier en justice, le gouvernement du Premier ministre Dr Bernard Goumou n'est pas prêt à répondre favorablement à ce préalable aux pourparlers.

Le mardi 30 janvier 2024, le gouvernement rend public un Protocole d'accord entre la Direction nationale du commerce intérieur et de la concurrence, la Direction nationale de la Douane, et la CCIAG (Chambre de commerce de l'industrie et de l'artisanat de Guinée) révisant à la hausse les prix denrées alimentaires de première nécessité sans consulter ni y associer les centrales syndicales.

Cette décision rend encore plus difficile la vie des ménages dans le pays. En guise d'exemple, prenons le sac de riz de 50 kilos. Il passe de 280 à 340 sur la chaîne de distribution. Chez le dernier détaillant, il est proposé au dernier acquéreur qu'est le consommateur entre 345 et 350 mille Francs guinéens (FG). Aussi, le gouvernement a effectué un prélèvement de 5% sur le salaire des fonctionnaires sans tenir compte du Protocole d'accord tripartite signé le 15 novembre 2023.

Concernant le cinquième point de revendication, ajouté le 8 février 2024 par le syndicat, et relatif à « la levée de la restriction de l'internet et la libération des ondes des médias », il y a fort à faire pour remporter la partie, selon nos sources.

C'est dans ce contexte que le ministre du Travail et de la Fonction Publique, Julien Yombouno, et les représentants du syndicat vont entrer en négociation dans les locaux du Conseil national du dialogue social, un organe consultatif placé sous la tutelle du ministre en charge du travail, créé en mai 2022 et officiellement en activité depuis janvier 2023.

A l'issue de cette première journée, les deux parties pourraient parvenir à un projet d'accord sur les points essentiels au nombre desquels, « l'application intégrale du Protocole d'accord sectoriel de l'Éducation signé le 27 octobre 2023 ». ■

Par Diallo Alpha

Objet: Préavis de Grève.

Monsieur le Ministre.

- Considérant les cas de violation flagrantes, manifeste, répétés des droits humains, libertés individuelles et collectives depuis l'avènement du comité National du Rassemblement pour le développement, le 05 septembre 2021 au pouvoir en République de Guinée ;
- Considérant notre attachement aux valeurs et principes démocratiques tels qu'inscrits dans la charte des Nations-Unis, la déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 Décembre 1948 de Philadelphie aux Etats-Unis D'Amérique, ainsi que le protocole additif A/SPI/12/01 du 21 Décembre 2000 de la CEDEAO sur la démocratie, la bonne gouvernance et les élections ;
- Considérant le manque de volonté résolu du comité National du Rassemblement pour le Développement pour plus de sécurité juridique fondé sur l'équité, la justice sociale gage de paix et de stabilité dans le pays ;
- Considérant la violation manifeste et flagrante de la loi ordinaire portant sur le droit d'accès à l'information publique approuvé par l'ordonnance N°001/PRG/SGG/CNRD/2021 du 16 Septembre 2021 du Président de la Transition relative à la prorogation des lois nationales, des conventions internationales en vigueur depuis le 05 septembre 2021 en République de GUINEE ;
- Considérant la violation des libertés d'associations, de réunion, de presse et de publication et pourtant garantie dans la charte du 27 septembre 2021 en son article 34 ;

(Handwritten signatures and initials)

- Considérant la violation manifeste et flagrante du droit syndical, la protection des libertés syndicales reconnue par la charte de la transition en son article 35 ;
- Considérant la violation de la loi organique portant sur la liberté de la presse relayée dans la même charte de la transition ;

Le mouvement syndical Guinéen au nom de l'ensemble des Travailleuses, Travailleurs et des retraités de GUINEE vient par ce présent courrier déposer le préavis de Grève conformément aux dispositions combinées des articles 431-1 suivant code du Travail et l'article 35 de la charte de la Transition jusqu'à la satisfaction des points de revendications ci-dessous :

- 1- La Libération Immédiate et sans condition du Secrétaire Général du syndical des professionnels de la presse de GUINEE ;
- 2- La révision à la baisse du prix des denrées alimentaires de première nécessité ;
- 3- L'application Intégrale du protocole d'accord tripartite signé à la date du 15 novembre 2023 ;
- 4- L'application Intégrale du protocole d'accord sectoriel de l'Éducation signé le 27 octobre 2023 ;

Faute de quoi, le mouvement syndical Guinéen se réserve le droit de déclencher une grève générale et illimitée dans les secteurs publics, privés, mixtes et informels sur toute l'étendue territoriale Nationale.



Ehadj Kader Aziz Camara

Ont signé :

USTG

Abdoulaye CAMARA, Elhadji Abdoulaye SOW

COSATREG

Boubacar Biro BARRY

CGTG

Fodié Souleymane Diallo

Fac-similé du préavis de grève adressé le 6 février 2024 au ministre du Travail et de la fonction. (© Le Populaire)

Situation au Sénégal

Un collectif de 116 professeurs d'Université appelle à restaurer la République

**TEXTE COLLECTIF de 116 professeurs d'Université.
RESTAURER LA RÉPUBLIQUE**

Ce 3 février 2024, le président Macky Sall, en interrompant in extremis et illégalement le processus électoral, a plongé le pays dans une torpeur inédite et a embarqué celui-ci dans une aventure aux lendemains plus qu'incertains. Le plan de liquidation de la démocratie sénégalaise, que le régime en place déploie depuis une douzaine d'années, trouve son bouquet final dans cet acte d'annulation du processus électoral. Pour des accusations de corruption, à ce jour non étayées, de membres du Conseil constitutionnel, le président de la République, avec la complicité d'une majorité circonstancielle à l'Assemblée nationale, a fini de corrompre durablement notre tradition démocratique en interrompant ainsi brutalement le processus électoral en cours. Pourtant rien dans l'échafaudage institutionnel ne lui en donne la prérogative en l'état actuel des choses. Rien dans la trajectoire singu-

lière du Sénégal ne pouvait lui servir de viatique pour poser un tel acte qui risque d'être le marqueur d'un avant et d'un après, pour l'histoire du Sénégal indépendant. Le président Macky Sall a fini de porter un redoutable coup au calendrier républicain qui faisait la singularité et la fierté du Sénégal et constituait le baromètre de la vitalité de notre système politique.

La décision par laquelle le président Macky Sall a abrogé le décret n° 2023-2283 du 29 novembre 2023 portant convocation du corps électoral en vue de l'élection présidentielle du 25 février 2024 est, sans conteste, aux antipodes des principes élémentaires du Droit et de la Démocratie. Les arguments qui le sous-tendent sont à la fois faux et légers, et la décision elle-même viole littéralement plusieurs dispositions constitutionnelles.

D'un ton qui s'est voulu solennel, le président Macky Sall a décliné les raisons qui l'ont poussé à prendre la décision qui porte un terrible coup à notre République et à la démocratie sénégalaise. Il a d'abord prétexté une crise institution-

nelle qui résulterait d'un conflit entre le Conseil constitutionnel et l'Assemblée nationale. Selon les députés du PDS qui ont sollicité la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire, l'établissement de la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle aurait été faite sur fond de corruption de membres du Conseil constitutionnel.

La mise en place d'une commission d'enquête parlementaire par l'Assemblée nationale suffit à ses yeux pour établir l'existence d'une crise. Il s'agit bien évidemment d'un argument fallacieux qui ne résiste à aucune analyse sérieuse.

D'une part, le président Macky Sall a agi dans la précipitation pour accomplir sa forfaiture. Il est en effet étonnant qu'il se soit fondé sur de simples accusations dont les auteurs n'ont pas encore montré un début de preuve, pour arguer d'une crise institutionnelle.

Il aurait été plus raisonnable d'attendre le rapport de la commission d'enquête parlementaire pour être plus crédible dans l'accusation de corruption. D'autre part, quand

bien même il y aurait eu une crise institutionnelle, la Constitution prévoit des voies de résolution qui ne peuvent pas s'accommoder de l'attitude despotique du président Macky Sall.

À rebours de son rôle de garant du fonctionnement régulier des institutions qu'il tire de l'article 42 de la Constitution, il s'est comporté en l'espèce en fossoyeur de la République. La véritable crise, c'est celle qui découlera de cette décision inédite remettant en cause le calendrier électoral et dont il est l'unique initiateur et l'ultime responsable.

Outre l'argument de la crise institutionnelle, le président Macky Sall a tenté de justifier sa décision par le fait qu'il existe une candidate à l'élection présidentielle qui ne serait pas exclusivement de nationalité sénégalaise, contrairement aux exigences de l'article 28 de la Constitution. Il a alors jugé opportun d'enfiler son manteau de «gardien de la Constitution» afin d'éviter que le scrutin ne soit biaisé. On tient là la preuve que notre «gardien de la Constitution» ignore tout du contenu de

notre Charte fondamentale. Il n'y avait pas besoin de faire de ce cas de figure un prétexte dans la mesure où l'alinéa 1er de l'article 34 de la Constitution propose une solution. La candidate pourrait en effet être invitée à se retirer de la course ou, si le procureur ouvre une information judiciaire à son encontre dans le cadre des poursuites en cours, être déclarée définitivement empêchée. Dans ces deux hypothèses, le Conseil constitutionnel modifierait sa liste et la date du scrutin serait maintenue, comme le prévoit la Constitution.

En prenant la décision en question, le président Macky Sall s'est attribué des prérogatives qu'il ne tient ni de la Constitution, ni d'aucune loi de la République. L'artifice du parallélisme des formes sous-entendu est un prétexte ridicule pris par l'auteur de la forfaiture. En droit, il n'est pas toujours vrai que quand on a édicté un décret, on a systématiquement la latitude de prendre un autre décret pour abroger le premier.

Suite à la page 11



620 832 972 / 655 400 400
Améliorant Pour La Panification

Suite de la page 10

Pour prendre un exemple simple, un décret de nomination d'un membre du Conseil constitutionnel ne peut pas être abrogé ou retiré par le président de la République dans le but de mettre fin de manière anticipée au mandat du juge concerné. L'abrogation du décret portant convocation du corps électoral implique des conséquences juridiques d'une extrême gravité. À travers sa décision annulant le scrutin, Macky Sall a piétiné les articles 27 et 103 qui interdisent respectivement que le président de la République puisse faire plus de deux mandats ou que la durée du mandat du chef de l'Etat soit modifiée.

L'improbabilité de pouvoir tenir l'échéance du 2 avril 2024 vide ces deux articles de toute leur substance. Le Conseil constitutionnel avait d'ailleurs rappelé dans sa décision n° 1/C/2016 du 12 février 2016 que le mandat du président de la République est intangible en des termes on ne peut plus clairs : « *Considérant, en effet, que ni la sécurité juridique, ni la stabilité des institutions ne seraient garanties si, à l'occasion de changements de majorité, à la faveur du jeu politique ou au gré des circonstances notamment, la durée des mandats politiques en cours, régulièrement fixée au moment où ceux-ci ont été conférés pouvait, quel que soit au demeurant l'objectif recherché, être réduite ou prolongée* » (cons. 32).

La décision de Macky Sall constitue, enfin, une défiance à la Constitution qui dispose en son article 92 que les décisions du Conseil constitutionnel s'imposent à toutes les autorités administratives et juridictionnelles. Il s'agit sans doute d'un refus d'appliquer la décision du Conseil arrêtant la liste des candidats à l'élection présidentielle. En application de cette disposition de la Constitution, ni la loi, ni un décret ne peuvent modifier ou abroger la décision du Conseil constitutionnel établissant la liste définitive des candidats. Cette liste ne peut être modifiée que par une décision du Conseil constitutionnel et pour des motifs limitativement énumérés par les articles 29 à 34 de la Constitution.

Cette défiance des pouvoirs politiques (Président de la République et Assemblée nationale) envers la juridiction constitutionnelle, arbitre suprême du jeu électoral, est la véritable source de crise institutionnelle. C'est une évidence que depuis quelques années, ce régime nous a maintenus dans une crise quasi-permanente : disparitions de soldats dans des circonstances troubles, morts de manifestants, intimidations, arrestations, hordes de nervis, harcèlements judiciaires, malversations, corruption, reniements, impunité. Aujourd'hui pour les intérêts d'un homme et d'un clan, sous le fallacieux prétexte d'une crise institutionnelle, le Sénégal vient de gravement régresser dans son histoire démocratique. En effet, ce qui est en jeu les heures et les jours à venir, c'est la survie de l'idée de République ; c'est-à-



La décision de Macky Sall constitue une défiance à la Constitution qui dispose en son article 92 que les décisions du Conseil constitutionnel s'imposent à toutes les autorités administratives et juridictionnelles. (© DR)

dire notre volonté de vivre ensemble et d'inventer perpétuellement la société sénégalaise en tant qu'horizon et futur. Il est inadmissible de vouloir, pour le bénéfice d'un homme, d'un parti, d'un groupe de courtisans d'une autre époque, compromettre l'avenir d'une Nation qui a eu, un certain 19 mars, la ferme volonté d'entrer dans le nouveau millénaire pour s'inventer un présent et un futur de démocratie, de justice, de liberté, d'équité et simplement d'un vivre-ensemble harmonieux sénégalais. Il s'agit pour les Sénégalais de s'ériger contre cette forfaiture, d'exiger le respect du calendrier Républicain, de faire rétablir le droit par le Conseil constitutionnel, de faire à nouveau nation et de résolument restaurer leur République et leur idéal de vie commune. ■



Festival

Nimba

Deuxieme Edition

LILLE - SAM 25 MAI 2024



MONO MUSICA

Spectacle

Ouverture:

20h00

AUDITORIUM ASCOTEL

7 Av. Paul Langevin, 59650 Villeneuve-d'Ascq

(+33) 06 52 07 13 11 - 06 52 12 79 04

africaculture224@gmail.com



Miss GUINÉE - FRANCE -

2024 / 14e Edition

17 Fév. 2024

7BD ARISTIDE BRIAND,
92400 COURBEVOIE

BILLETTERIE OUVERTE

| | |
|----------|-----|
| Standard | 35€ |
| VIP | 60€ |

QR code and **SCAN ME** button

bureau@ajgf.org / +33 6 60 16 66 76

SPONSORS

